

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Global Equity Fund (le « Compartiment absorbé »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Global Research Enhanced Index Equity Fund (le « Compartiment absorbant »).

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 19 juillet 2022 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Conseil estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec un compartiment plus volumineux doté d'un meilleur potentiel de croissance. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle et potentiellement de réduire les dépenses du fonds.

VOS OPTIONS

- 1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant.** Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

LA FUSION

Date de la fusion 22 juillet 2022

Date limite de réception des ordres de conversion/ rachat 19 juillet 2022 à 14 h 30 (CET)

Votre compartiment JPMorgan Funds – Global Equity Fund

Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment sera fusionné)
JPMorgan Funds – Global Research Enhanced Index Equity Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds OPCVM

Siège social
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)
B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat* ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

** Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique. Les demandes de rachat et de conversion s'effectueront sans frais sauf taxes éventuelles.*

Actionnaires allemands : Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 17a de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Nous vous conseillons de lire attentivement le DICI du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.

Dates clés

19 juillet 2022 à 14 h 30 (CET)

Date limite de réception des ordres de transaction.

22 juillet 2022

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

25 juillet 2022

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le Compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant, à l'exception de la classe d'actions D, qui n'est pas disponible dans le Compartiment absorbant. Par conséquent, les actionnaires de la classe d'actions D du Compartiment absorbé recevront à la date de la fusion des actions de la classe A du Compartiment absorbant.

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé (arrondie exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion) par la valeur nette par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la Société, PricewaterhouseCoopers, société cooperative (« PwC Luxembourg »), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Implications

Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le Compartiment absorbant

- Le Compartiment absorbant est un fonds à stratégie indicielle optimisée géré activement par rapport à son indice de référence. Il cherche à fournir un rendement supérieur à l'indice de référence en proposant un portefeuille de type indiciel qui exploite des informations spécifiques aux actions. Son portefeuille présente des caractéristiques de risque similaires à celles du portefeuille de titres de l'indice de référence. Par ailleurs, la composition du portefeuille du Compartiment absorbant présentera davantage de similitudes avec celle de l'indice de référence.
- Le processus d'investissement du Compartiment absorbant utilise une approche fondamentale, axée sur la recherche, et diffère de celui du Compartiment absorbé qui utilise une combinaison d'analyses fondamentales et quantitatives.
- Le Compartiment absorbant dispose d'un portefeuille d'actions plus diversifié que le Compartiment absorbé.
- Le Compartiment absorbant ne devrait pas investir dans les marchés émergents tant que le Compartiment absorbé investit dans ces pays.

- La devise de référence du Compartiment absorbé est l'USD tandis que celle du Compartiment absorbant est l'EUR. Cependant, les actions du Compartiment absorbant que vous recevrez seront évaluées dans la même devise que celle de votre classe d'actions actuelle dans votre compartiment.

Avantages potentiels

- Les actionnaires bénéficieront d'un investissement dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance avec à la clé un potentiel d'économies d'échelle.
- Les actionnaires bénéficieront d'une Commission annuelle de gestion et de conseil et de frais administratifs et d'exploitation (maximum) moins élevés dans le Compartiment absorbant.

Inconvénients potentiels

- Le Compartiment absorbant suit une approche à faible risque actif assortie de rendements ajustés du risque plus faibles.
- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.

Autres considérations

- La classe d'actions D ne sera pas disponible au sein du Compartiment absorbant. Par conséquent, les actionnaires de la classe d'actions D du Compartiment absorbé recevront des actions de la classe A du Compartiment absorbant. Cela peut avoir des conséquences fiscales et nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.
- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- Bien que le portefeuille de votre compartiment présente quelques similitudes avec celui du Compartiment absorbant, un certain rééquilibrage des actifs sera nécessaire et tout ou partie des actifs de votre compartiment pourront être détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion. Votre compartiment pourra dès lors afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif sur la performance. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance de votre compartiment et du Compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu.

Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre compartiment et au Compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds – Global Equity Fund

JPMorgan Funds – Global Research Enhanced Index Equity Fund

Objectif	
Objectif d'investissement	<p>Optimiser la croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille composé de titres de sociétés du monde entier.</p> <p>Offrir un rendement supérieur à celui de l'indice de référence sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille composé de titres de sociétés du monde entier ; le profil de risque du portefeuille de valeurs détenues par le Compartiment sera similaire à celui du panier de titres qui composent l'indice.</p>
Processus d'investissement	
Approche d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applique un processus de sélection de titres bottom-up. ▪ Exploite la totalité de l'univers d'investissement en actions éligible par le biais d'une recherche fondamentale détaillée et d'analyses quantitatives. ▪ Applique un processus fondamental de sélection de titres bottom-up. ▪ Processus d'investissement fondé sur l'analyse des actions par une équipe de recherche internationale. ▪ Portefeuille diversifié construit selon une approche disciplinée et dans un cadre de risque contrôlé.
Approche ESG	ESG intégré

Indice de référence

MSCI World (Total Return Net).

Pour les Classes d'Actions couvertes en devises, l'indice de référence est couvert par rapport à la devise de la Classe d'Actions.

Recours à un indice de référence

▪ Comparaison des performances.
Le Compartiment est géré de manière active. La majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) sont susceptibles de faire partie de l'indice de référence et ses paramètres indicatifs en matière de risque limitent généralement la marge de manœuvre dont dispose le Gestionnaire financier pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier.
Par conséquent, la composition et le profil de risque du Compartiment ressembleront à ceux de l'indice de référence, mais sa performance pourra différer de celle de ce dernier en raison des décisions du Gestionnaire financier.

▪ Comparaison des performances.
Le Compartiment est une stratégie indicielle optimisée qui fait l'objet d'une gestion active en référence à la composition et au profil de risque de l'indice de référence. Par conséquent, le Compartiment devrait enregistrer une performance similaire à celle de l'indice de référence et la majorité de ses positions (hors produits dérivés) sont susceptibles de faire partie de ce dernier.

Politiques**Principale exposition**

Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de sociétés du monde entier, y compris des pays émergents.

Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de sociétés du monde entier.

Produits dérivés

Utilisés à des fins : de couverture de risque et de gestion efficace de portefeuille.
engagement

Méthode de calcul de l'exposition globale**Devises**

Devises Devise de référence du Compartiment : USD.
Devises de libellé des actifs : toutes. Approche en matière de couverture de risque : exposition généralement non couverte.

Devises Devise de référence du Compartiment : EUR.
Devises de libellé des actifs : toutes. Approche en matière de couverture de risque : exposition généralement non couverte

Principaux risques**Risques d'investissement**

Techniques :
Couverture

Titres :
Actions

Autres risques liés

Devise
Liquidité
Marché

Devise
Marché

Catégorie de rendement et de risque

6

6

Remarque : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

Frais**Commission de souscription**

A : 5,00%
C : -
D : 5,00%

A : 5,00%
C : -
Non disponible*

Commission de conversion

A : 1,00%
C : 1,00%
D : 1,00%

A : 1,00%
C : 1,00%
Non disponible*

CRDC

A : -
C : -
D : -

A : -
C : -
Non disponible*

Commission de rachat

A : 0,50%
C : -
D : 0,50%

A : 0,50%
C : -
Non disponible*

Commission annuelle de gestion et de conseil

A : 1,00%
C : 0,50%
D : 1,00%

A : 0,38%
C : 0,19%
Non disponible*

Commission de distribution

A : -
C : -
D : 0,75%

A : -
C : -
Non disponible*

Frais administratifs et d'exploitation (max)	A : 0,30%	A : 0,15%
	C : 0,20%	C : 0,15%
	D : 0,30%	Non disponible*

* Les actionnaires de la classe d'actions D du Compartiment absorbé recevront des actions de la classe A du Compartiment absorbant.

Structure

Clôture de l'exercice	30 juin	
Société d'investissement	JPMorgan Funds	
Gestionnaire(s) financier(s)	JPMorgan Asset Management UK Limited	JPMorgan Asset Management UK Limited J.P. Morgan Investment Management Inc.
Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires	Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.	

ETAPES SUIVANTES

Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.	Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1). Veuillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.	Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).
--	---	---

Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la SICAV, l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique ou votre conseiller habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 35 Boulevard du Régent, Floor 02, 1000 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 35 Boulevard du Régent, Floor 02, 1000 Bruxelles ainsi que sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu' auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 35 Boulevard du Régent, 1000 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd.